

Aperçu des changements apportés par le Canada à son processus d'élaboration de rapports à l'intention de la CDD

Les rapports nationaux sont un élément essentiel des travaux de la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU. Si les renseignements sur l'état d'avancement de l'application d'Action 21 ne sont pas suffisants, la capacité de la Commission à réaliser son mandat principal est limitée. C'est pourquoi, le Canada présente toujours à la CDD des rapports complets.

Le Canada investit d'importantes ressources dans son processus d'élaboration de rapports, qui exige une coordination et une consultation interministérielles à grande échelle. En élaborant nos rapports pour le cycle actuel, nous avons cherché à simplifier nos processus internes liés à la présentation des rapports, dans le but de limiter les exigences de nos collègues qui participent à la rédaction des documents et de produire des rapports plus concis et plus utiles.

Le présent document illustre brièvement le processus d'élaboration de rapports du Canada pour le cycle actuel.

Contexte

La composition de la CDD et son mandat sont définis dans *Action 21*, qui stipule que :

38.13 La Commission du développement durable devrait avoir les fonctions suivantes [les soulignages ont été ajoutés] :

- a) Contrôler les progrès réalisés dans l'application d'Action 21 et dans le travail d'intégration des objectifs relatifs à l'environnement et au développement dans l'ensemble du système des Nations Unies, en examinant et analysant les rapports fournis par tous les organes, organismes, programmes et institutions des Nations Unies s'occupant de divers aspects de l'environnement et du développement, y compris des aspects financiers;
- b) Examiner les informations communiquées par les gouvernements, y compris par exemple les informations présentées sous forme de communications périodiques ou de rapports nationaux, concernant les activités qu'ils entreprennent pour appliquer les dispositions d'Action 21, les problèmes auxquels ils se heurtent, en particulier ceux relatifs aux ressources financières et au transfert de technologie, et les autres questions d'environnement et de développement qu'ils jugent pertinentes;
- c) Examiner les progrès accomplis dans l'exécution des engagements énoncés dans le programme Action 21, y compris ceux qui se rapportent aux apports financiers et au transfert de technologie;

Il convient de noter que le libellé initial fait mention des rapports nationaux. L'importance de ces derniers dans la réalisation du mandat de la Commission est confirmée par un nombre de documents ultérieurs et par de nombreuses discussions qui ont mené à leur élaboration. Parmi eux :

- *Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21* (paragr. 133b)
- *Plan de mise en oeuvre de Johannesburg* (paragr. 148 c, d)
- CDD-11 note d'information n°3 : Note du Secrétariat sur la présentation des rapports nationaux à la CDD (2003)
- CDD-11 Résolution n°1 : Programme futur, organisation et méthodes de travail de la CDD (2003)
- CDD-12 Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la présentation des rapports nationaux (2004)

Changements apportés par le Canada à son processus d'élaboration de rapports à l'intention de la CDD-16/17

1. Généralités

Le Canada, pour accentuer davantage l'importance qu'il attache aux aspects non négociables de la CDD, change tant sa façon d'élaborer ses rapports que sa façon de les utiliser pour guider ses activités connexes.

D'abord, nous soumettrons à la CDD-16 des profils thématiques de tous les thèmes et résumerons les progrès que le Canada a accomplis depuis Rio ou depuis la dernière fois qu'un thème donné a été abordé par la Commission. Ces profils répondront à la question « Où en sommes-nous actuellement? ».

Au début de la deuxième année du cycle, le Canada élaborera un document concis, non officiel, qui présentera les priorités de chaque thème en réponse à la question « Où allons-nous? ». Ce document reposera sur les suggestions de la société civile et servira de guide aux activités futures du Canada.

Le Canada intégrera ses rapports nationaux dans la planification pour le cycle. Par exemple, nos rapports serviront de base à nos divers efforts de sensibilisation et de consultation. En établissant mieux les liens entre nos rapports et nos autres activités dans le cadre de la CDD, nous espérons favoriser une plus grande participation de toutes les parties intéressées, et assurer que les résultats que nous atteindrons au sein de la CDD seront profitables à tous.

2. Profils thématiques

- Au cours des cycles précédents, le format des profils thématiques était ouvert. Ceci a rendu le processus de rédaction des profils dispendieux, et a souvent eu pour résultat la production de rapports finals plutôt longs. Pour corriger la situation, nous avons élaboré un modèle unique pour chaque profil, fondé sur le modèle d'étude de cas créé par le Secrétariat de la CDD.
- Pour simplifier l'élaboration des rapports pour les thèmes Sécheresse et Désertification, nous avons produit un profil inspiré des efforts nationaux du Canada dans ces deux domaines, et un profil axé sur ses efforts internationaux dans le domaine de la désertification.
- Étant donné le lien étroit qui existe entre nos modèles thématiques et ceux des études de cas, nous avons rapproché le plus possible les profils thématiques de nos études de cas (dont certaines sont encore en élaboration).
- Nous avons réduit considérablement la longueur des profils en créant des renvois à des pages Web (par l'intermédiaire des liens intégrés) au lieu de reproduire des textes qui sont disponibles ailleurs.

2. Études de cas

Une partie des efforts que le Canada déploie en faveur des éléments non négociables de la CDD (notamment les activités du Centre d'apprentissage, la matrice) sert à mettre davantage l'accent sur la soumission des études de cas à la CDD. Nous invitons les différents ordres de gouvernement et d'autres parties intéressées à présenter leurs études de cas, en sachant que leurs expériences pratiques peuvent nous servir de précieuses leçons lors de l'avancement des travaux sur les thèmes discutés par la Commission.

3. Autres éléments des rapports nationaux

Les autres éléments du processus d'élaboration des rapports pour le cycle actuel sont les suivants :

- mise à jour des renseignements ou des indicateurs concernant le développement durable;

- mise à jour des renseignements sur les stratégies nationales de développement durable;
- réponse au questionnaire sur la Gestion intégrée des ressources en eau.

Étant donné le caractère explicite de ces rapports, le Canada n'a pas modifié son approche à leur égard.

Projets futurs du Canada concernant l'élaboration de rapports à l'intention de la CDD

Dans le cadre de la CDD-16, le Canada prévoit coorganiser une activité du Centre d'apprentissage sur le thème des rapports nationaux. Nous espérons collaborer avec le Secrétariat de la CDD, l'organisation de la société civile et plusieurs pays qui ont des expériences variées dans le domaine de la présentation de rapports nationaux à la CDD pour pouvoir discuter des options qui permettraient de simplifier davantage le processus pour tous les intéressés, et ainsi créer des documents plus utiles à la Commission dans la réalisation de son mandat. Le Canada décrira plus en détail les étapes qu'il a suivies pour y arriver, indiquera si elles ont mené aux résultats attendus, et fera lumière sur ses activités futures dans ce domaine.

Cette activité pourrait donner lieu à un atelier de suivi lors de la CDD-17.